

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MERCREDI 1^{ER} ET JEUDI 2 DECEMBRE 2021 • PARIS

23^E RENCONTRES ANNUELLES



LES JOURNÉES DU
BJCPC

**Le rendez-vous incontournable
des professionnels de la
commande publique !**

Impacts de la réforme des CCAG, volet contrats publics de la loi « Climat », adaptation des marchés publics à la pénurie des matières premières... Ce qu'il faut retenir de l'actualité 2021 décryptée par la DAJ

Commande publique : comment peut-elle répondre au besoin de relance économique ? Quels retours sur les apports de la loi ASAP au Code de la commande publique ?

Toute la jurisprudence de l'année écoulée, analysée par le Conseil d'État et les éminents experts en matière de contrats publics !

Conférence en mode
PRÉSENTIEL ou **DISTANCIEL**
au choix



Nombre de places
en présentiel limité



Une attestation vous sera remise
validant 14 heures de formation

En partenariat avec :

BJCPC



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

MERCREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR :

Philippe TERNEYRE

Professeur des universités
UNIVERSITÉ DE PAU ET
DES PAYS DE L'ADOUR
Coprésident du comité de
rédaction du BJCP

Christine MAUGÜÉ

Présidente adjointe de la
section du contentieux
CONSEIL D'ÉTAT
Coprésidente du comité de
rédaction du BJCP

Laure BÉDIER

Directrice des affaires
juridiques
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA
RELANCE

Pierre-Éric SPITZ

Avocat Counsel
EARTH AVOCATS
Ancien directeur juridique
de la Mairie de Paris

Thierry DAL FARRA

Avocat à la cour
UGGC AVOCATS
Ancien élève de l'ENA
Membre du comité de
rédaction du BJCP

LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

La commande publique peut-elle entraîner l'économie vers une reprise durable ?

- La négociation sur le risque économique d'une commande publique peut-elle s'équilibrer entre la personne publique et son cocontractant ?
- La réglementation sur la maîtrise d'ouvrage publique est-elle un frein à la relance de la commande publique ?
- *Quid* de la pertinence du délit de favoritisme, 30 ans après son instauration dans la loi ?
- Relancer la confiance des cocontractants de commandes publiques : quels enjeux ?
 - Faut-il étendre la jurisprudence Béziers II sur les mesures d'exécution prises illégalement par une personne publique ?
 - La collectivité publique contractante pourrait-elle aider son co-contractant à obtenir les autorisations administratives de personnes publiques tierces lors de l'exécution de son contrat ?
 - *Quid* d'une obligation d'exécution de bonne foi générale des contrats publics ?
 - Faut-il revenir à une réparation intégrale des préjudices subis par le co-contractant en cas de modification unilatérale du contrat par la personne publique ?
 - Favoriser le règlement à l'amiable des litiges relatifs à l'exécution d'une commande publique redonnerait confiance aux cocontractants ?

LOI ASAP ET COMMANDE PUBLIQUE

Loi ASAP du 7 décembre 2020 : quels ont été les impacts de cette grande réforme sur la commande publique en 2021 ?

- Marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence pour motif d'intérêt général : comment interpréter une telle disposition ?
- Marchés de travaux passés sans publicité ni mise en concurrence en-deçà du seuil de 100.000 euros HT : cette disposition a-t-elle permis la relance desdits marchés ?
- Les entreprises en redressement judiciaire ayant un plan de redressement ont-elles bénéficié de la non-exclusion des procédures de commande publique ?
- *Quid* de la possibilité de réserver des marchés publics aux opérateurs économiques employant des travailleurs handicapés et défavorisés ?
- Obligation de confier une part de l'exécution des marchés publics globaux de l'État à des PME ou à des artisans : quelle aide concrète pour lesdites PME ?
- Un régime juridique particulier pour la commande publique en cas de circonstances exceptionnelles : l'établissement d'un régime dérogatoire était-il nécessaire ?

L'ACTUALITÉ DÉCRYPTÉE PAR LA DAJ

Quelles sont les grandes actualités législatives et réglementaires de 2021 ?

- Quels sont les impacts de la loi « Climat » sur les commandes publiques ?
 - Dans quelle mesure la clause environnementale produira-t-elle ses effets ?
- Marchés de défense et de sécurité : quelles vont être les évolutions réglementaires en la matière ?
- PNAD 2021-2025 : quels enseignements tirer du premier bilan après un an de mise en place ?
- Réforme des CCAG : retour sur les grands enjeux pour les acteurs publics

- Projet de loi confortant le respect des principes de la République : la commande publique devra-t-elle respecter les principes de neutralité et de laïcité ?
- Pénurie des matières premières : comment le gouvernement propose-t-il de faire face à cette pénurie ? Quels effets ont eu les premières mesures prises ?

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET COMMANDE PUBLIQUE

Quels nouveaux dispositifs relatifs à l'économie circulaire doivent respecter les acheteurs publics ?

- Quels sont les apports de la loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire dite loi AGECC ?
 - Insérer des clauses dans les cahiers des charges privilégiant les biens issus du réemploi et réduisant la consommation de plastique à usage unique (art. 55)
 - Veiller à utiliser des matériaux de réemploi ou issus de ressources renouvelables en matière de construction et de rénovation (art. 59)
 - Intégrer des biens issus du réemploi dans les marchés publics de fournitures : quels sont les types de bâtiments concernés ? (art. 58)
- *Quid* de l'obligation pour les acheteurs publics de prioriser les achats de matériaux construction temporaires reconditionnés ?
- *Quid* de l'obligation d'établir un diagnostic sur le recyclage des matériaux dans le domaine de la démolition ?

FOCUS SUR LE DÉLIT DE FAVORITISME

Le délit de favoritisme a 30 ans ! Quels enjeux contemporains pour la commande publique ? Quel avenir pour les acteurs publics ?

- Aux origines du délit d'octroi d'avantage injustifié dit délit de « favoritisme » : la genèse du délit
- Pourquoi créer un délit de favoritisme alors que la passation des marchés publics est déjà très contrôlée (par le juge administratif et depuis quelques années par le juge judiciaire) ?
- Le délit de favoritisme constitue-t-il un vrai risque pour les acheteurs publics et pour les entreprises ?
 - *Quid* de la sévérité du juge pénal par rapport à la conception du juge administratif en matière de référé précontractuel et d'annulation des contrats de la commande publique ?
 - Intention coupable et délit de favoritisme : un professionnel du secteur public peut-il invoquer l'absence d'intention de commettre le délit ou encore l'absence de favoriser quiconque ?
 - Le risque de recel pour l'entreprise : lui faut-il spontanément refuser un contrat dont la passation serait irrégulière ?
- Évolution de la jurisprudence judiciaire en la matière : vers le renforcement du délit ?
 - Va-t-on vers l'abandon explicite de la condition tenant à l'existence d'un avantage injustifié par la Cour de cassation ?
 - Le juge pénal s'est-il éloigné de l'esprit initial de la loi du 3 janvier 1991 instituant le délit de favoritisme ?
 - *Quid* des personnes visées par le délit et du poids des sanctions ?
 - Quel risque pour les personnes morales ?
 - *Quid* des tentatives jurisprudentielles de remise en cause du délit de favoritisme : inventaire des QPC
- Le délit de favoritisme doit-il et va-t-il se réinventer ?
 - Réintroduction de la souplesse par le législateur dans les relations contractuelles publiques : *quid* de la compatibilité avec le délit de favoritisme ?
 - La simple négligence peut-elle être pénalement prise en considération ?
- *Quid* de la possibilité d'un contentieux devant le juge des comptes publics ?
 - Le cumul délit de favoritisme et sanctions administratives devant la Cour de discipline budgétaire et financière

Rémy SCHWARTZ

Président adjoint de la section du contentieux
CONSEIL D'ÉTAT
Coprésident du comité de rédaction du BJCP

Thierry DAL FARRA

Avocat à la cour
UGGC AVOCATS
Ancien élève de l'ENA
Membre du comité de rédaction du BJCP

Sophie NICINSKI

Professeur des universités
UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
Coprésidente du comité de rédaction du BJCP

Bertrand DACOSTA

Conseiller d'État
Gilles PELLISSIER
Rapporteur public
CONSEIL D'ÉTAT

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS ET DES CONCESSIONS

- À quelles conditions plusieurs opérateurs économiques peuvent-ils être regardés comme ne constituant de fait qu'une seule et même entreprise concluant un marché public ?
 - CE, 8 décembre 2020, Métropole Aix Marseille Provence et autres
- Un candidat à un contrat public dont l'offre n'est pas retenue peut-il obtenir une indemnisation malgré une offre fut entachée d'irrégularités ?
 - CE, 18 décembre 2020, Société architecture Studio
- Une personne publique a-t-elle l'obligation d'exiger la production de justificatifs vérifiant les informations des candidats à un marché public ?
 - CE, 24 décembre 2020 Région Alpes Côte d'azur
- Quel est le délai pour agir en justice contre des opérateurs économiques ayant conclu une entente pratique anticoncurrentielle ?
 - CJUE, 14 janvier 2021, Kilpailu
- Un opérateur économique doit-il apporter spontanément la preuve de mesures correctrices prises lorsqu'il se situe dans un cas d'exclusion facultative d'un marché public ?
 - CJUE, 14 janvier 2021, RTS Infra BVBA
- Une fédération sportive peut-elle être un pouvoir adjudicateur de marchés publics ?
 - CJUE, 3 février 2021, FIGC
- Un marché ayant pour objet des prestations de gardiennage, d'accueil et de filtrage de sites militaires est-il un marché de défense et de sécurité ?
 - CE, 4 février 2021, Ministre des Armées c/ Société OSR
- Accords-cadres dans la commande publique : faudra-t-il désormais fixer un montant maximal dans l'évaluation de la prestation commandée ?
 - CJUE, 17 juin 2021, Simonsen et Weel

DES PROCÉDURES DE RÉFÉRÉ AUX RECOURS CONTENTIEUX

- À quelles conditions un référé contractuel est-il recevable ?
 - CE, 8 décembre 2020, Société Pompes funèbres Funerarium Lemarchand
- Quelle est la portée pratique de l'effet suspensif du délai de prescription d'une action en justice à l'égard des assureurs ?
 - CE, 4 février 2021, Société SMABTP
- Quel est le juge compétent pour statuer sur un litige entre un constructeur et son assureur lorsque le contrat d'assurance a été conclu par le maître d'ouvrage personne publique ?
 - CE, 4 février 2021, Société Cari-Fayat
- Quel est le juge compétent pour étudier l'action indemnitaire au titre d'une rupture brutale d'une relation commerciale antérieurement établie par un contrat public ?
 - TC, 8 février 2021, SNCF et SNCF Réseau C/ Société Entropia conseil
- Quel est le juge compétent pour étudier un litige entre constructeurs liés par un contrat privé mais concernant un marché public de travaux ?
 - TC, 8 février 2021, Société Fayat Bâtiment

- À quelles conditions un constructeur peut-il appeler en garantie le maître de l'ouvrage à raison d'une provision versée à un tiers ?
 - CE, 27 avril 2021, Eurométropole de Strasbourg et société SMACL Assurances
- Quels sont les moyens invocables pour contester le refus de mettre fin à un contrat public ?
 - CE, 12 avril 2021 Société Ile de Sein Energies
- Le juge du contrat public, saisi d'un recours en vertu de la jurisprudence Département du Tarn-et-Garonne, peut-il statuer sur un des éléments du contrat sans que cela lui soit demandé ?
 - CE, 9 juin 2021, Conseil national des barreaux

EXÉCUTION, RÉSILIATION, RESPONSABILITÉ ET CESSATION DES CONTRATS PUBLICS

- Quel est le point de départ du délai d'établissement du décompte final de l'adjudication par une personne publique d'un contrat de travaux publics ?
 - CE, 8 décembre 2020, Société SOGETRA
- L'avocat du cocontractant doit-il justifier de son mandat pour représenter son client dans les différentes étapes de l'exécution du marché public ?
 - CE, 9 décembre 2020, Société Rudo Chantier
- Quelle est l'étendue du devoir de conseil du maître d'œuvre ?
 - CE, 10 décembre 2020, M.Goidin c/ Commune de Biache
- Marché de partenariat : comment la rédaction des clauses du contrat doit-elle refléter l'équilibre économique du partenariat ?
 - CE, 10 décembre 2020, Commune de Nogent sur Seine
- L'acheteur public de fournitures peut-il conclure un marché de substitution ?
 - CE, 18 décembre 2020, Treuils et Grues Labor
- La résiliation d'un marché public de travaux au motif d'un ordre de service tardif de la part du commanditaire est-elle possible ?
 - CE, 3 février 2021, Grand port maritime de Marseille
- Des travaux ayant pour objet de remédier à des malfaçons dues à l'entreprise initiale peuvent-ils faire l'objet d'un marché de substitution ?
 - CE, 27 avril 2021, Société Constructions Bâtiments Immobiliers
- Le droit à indemnités consécutif à une résiliation pour un titulaire d'un contrat public est-il réduit s'il a commis une faute ?
 - CE, 18 mai 2021, Régie des transports métropolitains

L'ACTUALITÉ DE LA THÉORIE GÉNÉRALE DES CONTRATS

- Comment apprécier l'existence concrète d'une résiliation tacite d'un contrat public ?
 - CE, 11 décembre 2020, Société COPRA Méditerranée
- Un contrat conclu par une société publique locale d'aménagement pour l'exercice de sa mission d'aménagement est-il administratif ?
 - CE, 10 février 2021, Société Socr Gestion c/ SA3M
- Comment calculer le montant d'un marché de chèques emploi-service à destination d'agents publics ?
 - CE, 4 mars 2021, Département de la Loire C/ Société Edenred

LES INTERVENANTS



Laure BÉDIER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Laure Bédier est, depuis août 2017, la directrice des affaires juridiques de Bercy. Elle était anciennement directrice des affaires juridiques de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.



Bertrand DACOSTA

Conseil d'État

Il est actuellement président de la 10^e chambre de la Section du contentieux du Conseil d'État, après avoir été successivement rapporteur public puis assesseur à la 7^{me} chambre. Il est également professeur associé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



Rémy SCHWARTZ

Conseil d'État

Professeur associé à Paris I Panthéon Sorbonne, il est président adjoint de la Section du contentieux au Conseil d'État.

Il est coprésident du Bulletin Juridique des Contrats Publics.



Christine MAUGÜÉ

Conseil d'État

Elle est présidente adjointe de la Section du contentieux au Conseil d'État.

Elle est également coprésidente du Bulletin Juridique des Contrats Publics.



Philippe TERNEYRE

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Professeur de droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, il est aussi responsable, au sein du Centre de recherche « Pau droit public », du programme de recherches « Droit public des affaires ». Il est également coprésident du Bulletin Juridique des Contrats Publics.



Sophie NICINSKI

Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, elle est également l'auteur de plusieurs ouvrages en droit public et coprésidente du Bulletin Juridique des Contrats Publics.



Thierry DAL FARRA

Cabinet UGGC & Associés

Avocat Associé du Cabinet UGGC & Associés, il est spécialiste du droit public économique, du droit de la responsabilité de la puissance publique et du droit pénal de la commande publique. Il est également membre du Comité de rédaction du Bulletin Juridique des Contrats Publics.



Gilles PELLISSIER

Conseil d'État

Docteur en droit, il est depuis 2012 rapporteur public à la 7^e sous-section, spécialisée dans le droit des contrats publics.



Pierre-Éric SPITZ

Ancien directeur juridique de la Mairie de Paris, Pierre-Éric Spitz est avocat Counsel dans le cabinet Earth avocats



La revue

Le Bulletin juridique des contrats publics (BJCP), revue bimestrielle éditée par EFE depuis 1998, s'affirme comme la première revue consacrée entièrement à l'actualité du droit et du contentieux des contrats publics. Les spécialistes incontestés qui animent son comité de rédaction vous proposent en exclusivité :

- Une analyse détaillée de la jurisprudence administrative, judiciaire et communautaire
- Des chroniques d'actualité
- Une veille des textes essentiels intéressant les contrats publics



POUR QUI ?

Au sein des collectivités territoriales, EPCI, État, EPA, EPIC, hôpitaux et EPL (SEM, SPL, SPLA)

- Élus et leurs adjoints
- Secrétaires généraux
- Directeurs généraux des services et directeurs généraux adjoints
- Directeurs et responsables de la commande publique et leurs équipes
- Directeurs et responsables des marchés publics et leurs équipes
- Directeurs et responsables du contentieux et leurs équipes
- Gestionnaires de contrats
- Gestionnaires d'infrastructures et services en réseaux

Au sein des entreprises :

- Directeurs et responsables administratifs
- Directeurs et responsables juridiques et leurs équipes
- Directeurs et responsables du contentieux
- Directeurs et responsables de grands projets

Avocats et conseils juridiques du secteur public

POURQUOI ?

- Décrypter les enjeux des nouvelles réglementations et de la jurisprudence de l'année écoulée grâce à l'expertise de la DAJ, du Conseil d'État et d'éminents universitaires et avocats.
- Identifier et gérer les risques juridiques et contentieux liés à la pratique des contrats de marché public et aux nouvelles obligations prévues par les CCAG et la loi « Climat »

COMMENT ?



Si vous assistez à cette conférence en présentiel, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses
- Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence en distanciel, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à un lien envoyé après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes.

ORGANISATION DES JOURNÉES

- Accueil des participants : 8h45
- Début de la formation : 9h00
- Pausas-café le matin et l'après-midi
- Déjeuner : 13h00
- Fin de la journée : 18h00



